



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 14 OCTOBRE 2014  
A 19H00

Le 14 octobre 2014, à 19 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des dix-huit communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 7 octobre 2014 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER (à partir de la délibération n°2014-10-07), M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU (à partir de la délibération n°2014-10-05 ; pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON jusqu'à la délibération n°2014-10-25), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-25), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON (à partir de la délibération n°2014-10-06).

**Absents excusés :**

Mme Marie BOËLLE

M. Erik LINQUIER

Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

M. Benoît de SAINT SERNIN

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER (jusqu'à la délibération n°2014-10-06)

Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)

M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)

Mme Sonia BRAU (jusqu'à la délibération n°2014-10-04 ; pouvoir de M. Bernard DEBAIN)

M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)

Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)

Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)

M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)  
Mme Annick PÉRILLON (jusqu'à la délibération n°2014-10-25 ; pouvoir à Mme Florence MELLOR)  
M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)  
Mme Marie DENAISON (jusqu'à la délibération n°2014-10-05).

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

Date de convocation : 7 octobre 2014  
Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64  
Nombre de membres présents : 53  
Nombre de pouvoirs : 8 puis 7 à partir de la délibération n°2014-10-26

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.01 : Avis sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI).**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *de considérer que le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) présenté va à l'encontre des intérêts des habitants, et détruirait le long processus jusqu'ici mis en place de partage des compétences, de conscience de communauté d'agglomération et de conscience de territoire ;*
- 2) *d'émettre, en conséquence, un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) présenté par le préfet de la région Ile-de-France à la commission régionale de coopération intercommunale des 28 août et 5 septembre 2014 ;*
- 3) *de rappeler son attachement à un élargissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc limité à la seule commune de Vélizy-Villacoublay.*

-----  
*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 49  
Nombre de suffrages exprimés : 56 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté  
à l'unanimité des suffrages exprimés  
(2 abstentions de M. Claude VUILLIET et M. Daniel GUERSON).*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.02 : Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) année 2014.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *que la Dotation de Solidarité Communautaire se compose de 2 volets en 2014 : un volet « intéressement au développement économique » et un volet « soutien face à la péréquation nationale » ;*
- 2) *que le montant du 2<sup>ème</sup> volet de la Dotation de Solidarité Communautaire « soutien face à la péréquation nationale » est de 1 750 000€, en 2014, réparti au prorata du potentiel financier des communes ;*
- 3) *que la Dotation de Solidarité Communautaire totale de chaque commune soit diminuée à concurrence du montant du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) prise en charge par Versailles Grand Parc en raison de l'exonération au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) ;*
- 4) *de verser une Dotation de Solidarité Communautaire aux communes au titre de l'année 2014 dont le montant et la répartition sont calculés dans les tableaux ci-dessous selon les règles définies dans cette délibération :*

Volet 1 de la DSC	Intéressement au développement économique 60 % de la croissance de la fiscalité économique
Evolution du produit fiscal économique 2014 / années de référence	- 105 838€
<b>Montant de la DSC – volet 1</b>	<b>0€</b>
Volet 2 de la DSC	Soutien face à la péréquation nationale
<b>Montant de la DSC – volet 2</b>	<b>1 750 000€</b>
Déduction de la DSC, des exonérations au FPIC, payées par Versailles Grand Parc	- 335 728€
<b>Total de la DSC 2014</b>	<b>1 592 175€</b>

Répartition par commune :

	Potentiel financier 2014 en euros	Part dans le total	DSC 2014	Réduction DSC liée à l'exonération du FPIC payée par VGP	DSC proposée pour 2014
Bailly	6 299 741	1,82%	31 828€	-440€	31 388€
Bièvres	10 207 247	2,95%	51 569€	-126 047€	0€
Bois d'Arcy	18 530 547	5,35%	93 620€		93 620€
Bougival	11 315 104	3,27%	57 166€		57 166€
Buc	13 039 467	3,76%	65 878€	-161 021€	0€
Châteaufort	2 421 040	0,70%	12 232€		12 232€
Fontenay-le-Fleury	16 098 362	4,65%	81 332€		81 332€
Jouy-en-Josas	11 446 238	3,30%	57 829€		57 829€
La Celle St-Cloud	28 408 712	8,20%	143 527€		143 527€
Le Chesnay	41 835 376	12,08%	211 361€		211 361€
Les Loges-en-Josas	2 589 414	0,75%	13 082€	-2 946€	10 136€
Noisy-le-Roi	10 150 243	2,93%	51 281€		51 281€
Rennemoulin	134 308	0,04%	678€		678€
Rocquencourt	5 874 679	1,70%	29 680€	-27 125€	2 555€
Saint Cyr-l'Ecole	19 679 818	5,68%	99 426€		99 426€
Toussus-le-Noble	1 952 989	0,56%	9 867€	-18 149€	0€
Versailles	125 047 655	36,10%	631 766€		631 766€
Viroflay	21 352 766	6,16%	107 878€		107 878€
<b>TOTAL DES 18</b>	<b>346 383 706</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 750 000€</b>	<b>-335 728€</b>	<b>1 592 175€</b>

-----  
*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 49*

*Nombre de suffrages exprimés : 56 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.03 : Admission en non valeur de titres liés à la redevance spéciale et aux conservatoires émis de 2010 à 2014.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'admettre en non valeur les titres liés à la redevance spéciale et aux conservatoires d'un montant total de 8 961,06€ au titre des exercices 2010 à 2014 ;*

- 2) *d'inscrire la dépense à la décision modificative n°2 de 2014 – chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante », sous-fonction 812 : « Collecte et traitement des ordures ménagères » et 3114 « Expression musicale, lyrique et chorégraphique » (CRR de Versailles), nature 6541 : « Créances admises en non valeur ».*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 49*

*Nombre de suffrages exprimés : 56 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.04 : Décision Modificative n°2.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter la Décision Modificative n°2 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 49*

*Nombre de suffrages exprimés : 56 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des  
suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.05 : Amortissements : fixation d'une durée d'amortissement pour le système de vidéoprotection.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'amortir le système de vidéoprotection sur une durée de 20 ans ;*  
2) *précise que les durées d'amortissement de l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :*

Compte	Catégorie de biens	Sous-catégorie de biens	Durée d'amortissement
Tous comptes	Biens de faible valeur : < 500 €		1 an
2031 2087	Frais d'études non suivis de travaux		5 ans
2033 2087	Frais d'insertion non suivis de travaux		1 an
2051 2087	Logiciels	Logiciel bureautique (office,...)	2 ans
		Logiciel de production (application, site internet, licence)	5 ans
2051	Droit d'usage irrévocable de la fibre optique (IRU)		15 ans
204...1	Subvention d'équipement versée	Subvention portant sur du mobilier, du matériel et des études	3 ans
204...2		Subvention portant sur des bâtiments ou des installations	7 ans
204...3		Subvention portant sur des infrastructures d'intérêt national	20 ans
204...		Subvention de faible valeur : montant <ou = 10 000 €	1 an
2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		10 ans
21318 2141	Construction de pépinière d'entreprises		30 ans
2152	Installations de voirie	Système de vidéoprotection	20 ans
21578 21757	Outillage de voirie	Points d'apport volontaire	10 ans
2182 21782	Matériel de transport	Deux roues	5 ans
		Véhicules légers	7 ans
		Véhicules utilitaires	8 ans
		Matériel de nettoyage, de salage	8 ans
		Poids lourds et gros engins	10 ans
2183 21783	Matériel informatique	Micro-ordinateurs, portables, périphériques et accessoires	4 ans
		Serveurs	5 ans
2183 21783	Matériel de bureau	Matériel administratif (chariot de portage, destructeur de document,..)	4 ans

		Matériel de reproduction (copieur, plieuse, mise sous pli)	4 ans
		Matériel de communication (téléphone, fax, autocom, casque)	5 ans
		Moyens d'impression (Imprimante)	3 ans
		Gros moyens d'impression (copieur de reproduction)	5 ans
2184 21784	Mobilier		10 ans
2185	Cheptel	Chiens de garde	4 ans
2188 21788	Autres immobilisations corporelles	Matériel de collecte des déchets : Bacs roulants, conteneurs d'apports volontaires	10 ans
		Clavier à cordes	15 ans
		Instrument dont la valeur est supérieure ou égale à 5 000 €	10 ans
		Instrument dont la valeur est inférieure à 5 000 € et supérieure ou égale à 500 €	5 ans
		Matériel électrique d'amplification	5 ans
		Matériel audiovisuel (Vidéoprojecteur, TV, appareil photo, micro, enceintes, lecteur CD/DVD, mini chaîne hi-fi)	5 ans
		Autres	7 ans

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

**Nombre de présents : 50**

**Nombre de suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)**

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.06 : Bâtiment situé 6 avenue de Paris à Versailles. Approbation de l'état descriptif de division, de la mise en copropriété, de la création d'une servitude de passage et de l'acquisition par Versailles Grand Parc de lots de copropriété.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) d'approuver :
  - l'état descriptif de division du bâtiment du 6 avenue de Paris à Versailles établissant la mise en copropriété de l'immeuble entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Versailles,
  - le règlement de copropriété,
  - la constitution d'une servitude de passage grevant la parcelle cadastrée à la section BR numéro 164 au profit de la parcelle cadastrée à la section BR numéro 2 afin de permettre par une rampe l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) à l'ensemble immobilier,
  - l'acquisition de 1 012,73 m<sup>2</sup> de bureaux et de caves à usage exclusif de Versailles Grand Parc ainsi que des tantièmes de parties communes attachés aux lots privatifs pour la somme de 2 971 475€ hors frais et hors travaux ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- 3) que tous les frais, droits et honoraires soient à la charge de Versailles Grand Parc.

-----

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **51**  
Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages  
exprimés (1 abstention de M. François SIMÉONI).

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.07 : Octroi d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de Bougival pour le financement des travaux de réhabilitation de l'embarcadère de la commune.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) d'attribuer un fonds de concours exceptionnel à Bougival pour le financement des travaux de réhabilitation de l'embarcadère de la commune dont le montant total est estimé à 90 000€ TTC soit 75 000€ HT ;
- 2) d'attribuer à la commune de Bougival un fonds de concours exceptionnel de 37 500€ HT pour soutenir cet investissement ;
- 3) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 50% du coût hors taxe, net de subvention dans le respect de la limite de 50% fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;

- 4) que le versement interviendra en une fois après délibération de la commune de Bougival et sur présentation des factures acquittées par le comptable de la commune ;
- 5) que cette décision sera notifiée à la commune Bougival ;
- 6) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;
- 7) que les dépenses soient inscrites ultérieurement au Budget sur le chapitre 204 : «Subvention d'investissement», nature 2041412 : «Subvention d'équipement versé aux communes membres du Groupement de Fiscalité Propre pour aménagement et installations», fonction 824 : «Autres opérations d'aménagement urbain».

-----

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **52**

Nombre de suffrages exprimés : **60** (Incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.08 : Octroi d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de Rennemoulin pour l'acquisition de la Chapelle Saint-Nicolas.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) d'attribuer un fonds de concours exceptionnel à la commune de Rennemoulin pour l'achat de la Chapelle de la commune dont le montant total est de 40 000€ HT ;
- 2) d'octroyer à la commune de Rennemoulin un fond de concours exceptionnel de 20 000€ HT pour soutenir cet investissement ;
- 3) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 50% du coût hors taxe, net de subvention dans le respect de la limite de 50% fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 4) de rappeler que le versement du fonds de concours est conditionné par une délibération concordante de la part de la commune concernée, et par les dispositions prévues dans la convention ;
- 5) que le versement interviendra en une fois après délibération de la commune de Rennemoulin et sur présentation des factures acquittées par le comptable de la commune ;
- 6) que cette décision sera notifiée à la commune Rennemoulin ;

- 7) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52*

*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.09 : Convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville du Chesnay pour l'exécution de prestations spécifiques de collecte des ordures ménagères.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les dispositions de la convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville du Chesnay pour l'exécution de prestations spécifiques de collecte des ordures ménagères ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents à cette délibération.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52*

*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté  
à la majorité absolue des suffrages exprimés  
(1 voix contre de M. François SIMÉONI).*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.10 : Conditions de recrutement d'agents non titulaires.  
Autorisation de recrutement d'agents non titulaires sur des postes existants.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de chargé(e) de mission déploiement de la vidéo-protection au sein de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.*

*L'agent aura pour missions principales le suivi des travaux de vidéo-protection et de fibre optique sur le territoire de Versailles Grand Parc.*

*Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience. Son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;*

- 2) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de l'exercice en cours, au chapitre 012 : «Charges de personnel », fonction 110 : « Service commun de sécurité ».*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52  
Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté  
à la majorité absolue des suffrages exprimés  
(1 voix contre de M. François SIMÉONI et 1 abstention de M. Daniel GUERSON).*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.11 : Restauration.**

**Accès des agents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à des restaurants gérés par des tiers.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les gestionnaires de sites de restauration, dans le cadre d'une recherche de solution rapide pour les agents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 011 : « Charges à caractère général », nature 611 : « Prestation de service », fonction 020 : « Administration générale ».*

-----  
*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52  
Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.12 : Convention relative à l'intervention d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) d'approuver les termes de la convention relative à l'intervention d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne relative à l'intervention d'un agent du CIG pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant ;*
- 3) d'inscrire les dépenses ultérieurement au Budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

-----  
*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52  
Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.13 : Recours à la centrale d'achat public l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour les besoins de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en gaz naturel.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver le recours à l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour les besoins de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en gaz naturel ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011 : « Charges à caractère général », article 60612 : Fourniture non stockage - énergie », fonction 311 : « Expression musicale, lyrique et 3112 » (pour l'école de musique de Jouy-en-Josas) ; nature « 60612 ».*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52*

*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.14 : Conventions d'utilisation des locaux scolaires de l'école Lully-Vauban par le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter les termes des conventions d'utilisation des locaux scolaires de l'école Lully-Vauban de Versailles par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52*

*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.15 : Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Licence « Musique, Interprétation et Patrimoine » au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter les termes de la convention avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay pour le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse, et de définir les modalités de mise en œuvre et de délivrance de la Licence « Musique, interprétation et patrimoine » ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52*

*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.16 : Conventions de partenariats pédagogiques et artistiques conclues par le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter les termes des conventions de partenariat du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles avec l'Académie du spectacle équestre de Versailles, le Théâtre Montansier, le Centre de Musique Baroque de Versailles et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse et l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes Korian du Chesnay ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : **52**  
Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.17 : Correction du montant de la subvention de l'école de musique de Fontenay-le-Fleury, au titre de l'année 2014-2015, indiqué dans la délibération n°2014-06-14.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'annuler la délibération n°2014-06-14 et d'attribuer au titre de l'année 2014-2015 une subvention de fonctionnement d'un montant de 97 113€ pour l'école de musique de Fontenay-le-Fleury ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante ainsi que tous documents y afférents.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : **52**  
Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention de M. François SIMÉONI).*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.18 : Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le Conseil général des Yvelines, la Région Ile-de-France pour la réalisation d'une étude de points durs de circulation des bus entre Versailles Chantiers et Satory.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les termes du projet de convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le Conseil général des Yvelines, et la Région Ile-de-France pour l'élaboration d'une étude portant sur les points durs bus entre Versailles Chantiers et Satory Ouest ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et les actes afférents ;*

- 3) *d'imputer la dépense prévue au budget supplémentaire de 2014 de la communauté d'agglomération, au chapitre «011», nature 617 : « Etudes et recherches», fonction 824 : « Aménagement ».*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52*

*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.19 : Réalisation de la dorsale cyclable du schéma directeur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Délégation donnée au Président pour signer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *de donner délégation au Président, ou à son représentant, pour signer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la dorsale cyclable du schéma directeur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52*

*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.20 : Convention de partenariat avec le pôle de compétitivité Mov'eo pour l'organisation de salons spécialisés sur le territoire de Versailles Grand Parc.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver la convention entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et le pôle de compétitivité Mov'eo ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention précitée.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52*

*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.21 : Renouvellement de l'adhésion de Versailles Grand Parc au pôle de compétitivité SYSTEMATIC pour les années 2015, 2016 et 2017.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association SYSTEMATIC ;*
- 2) *d'approuver la convention définissant, notamment, les axes de collaboration des deux structures ;*
- 3) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;*
- 4) *Que les dépenses soient inscrites ultérieurement au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le compte 6574 « Subventions aux personnes de droit privé » pour les trois années à venir.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52*

*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.22 : Participation au salon des Professionnels de l'Immobilier (SIMI) du 3 au 5 décembre 2014.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *de participer à l'édition 2014 du SIMI en qualité de co-exposant sur l'espace réservé par le Conseil Général des Yvelines ;*
- 2) *de contribuer à hauteur de 5 000€ TTC auprès du Conseil Général des Yvelines, et de 2 392€ TTC auprès du Groupe Moniteur en contrepartie de cette contribution. Les crédits sont inscrits au chapitre 011, sur la nature 6233 « Foires et expositions », et sur la fonction 90.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52  
Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages  
exprimés (1 abstention de M. François SIMÉONI).*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.23 : Signature d'une convention de partenariat entre Versailles Grand Parc et Sciences Po relative à la réalisation d'un Projet Collectif Master d'Affaires Urbaines intitulé « Imaginer le pôle des mobilités du futur de Paris-Saclay ».**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver la convention de partenariat qui a pour objet de déterminer et organiser entre Versailles Grand Parc et Sciences Po la mise en œuvre du Projet Collectif Master d'Affaires Urbaines réalisé par les étudiants sur le thème « Imaginer le pôle des mobilités du futur de Paris-Saclay » ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52*  
*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.24 : Modification du règlement intérieur des déchèteries de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur des déchèteries applicable à l'ensemble du réseau de déchèteries ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le règlement et tout document s'y rapportant.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52*  
*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.25 : Modification du règlement de collecte de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les termes du règlement de collecte des déchets et du cahier de prescription technique ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le règlement et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *de charger les Maires de chaque commune d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : **52**  
Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.26 : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) de procéder au scrutin public à l'élection d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, conseillers communautaires de Versailles Grand Parc, pour le 6<sup>ème</sup> siège de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;
- 2) de désigner M. Olivier LEBRUN comme représentant titulaire pour le 6<sup>ème</sup> siège de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;
- 3) de désigner M. Alain NOURISSIER comme représentant suppléant pour le 6<sup>ème</sup> siège de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;
- 4) que la liste des 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants appelés à siéger au sein de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble soit la suivante :

<b>Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble</b>	
<b>REPRÉSENTANTS TITULAIRES</b>	<b>REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS</b>
M. Patrick CHARLES	Mme Bénédicte AGOPIAN
M. Patrice PANNETIER	Mme Patricia GISLE
M. Jacques BELLIER	Mme Frédérique KIBLER
M. Jean-Marc LE RUDULIER	Mme Juliette ESPINOS
Mme Caroline DOUCERAIN	M. Jean-Loup ROTTEMBOURG
M. Olivier LEBRUN	M. Alain NOURISSIER

-----  
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **53**  
Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.27 : Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Magny-les-Hameaux pour l'ouverture de l'accès à la déchèterie de cette commune aux habitants et professionnels de Châteaufort.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter le projet de convention 2015 Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Magny-les-Hameaux pour l'ouverture de l'accès à la déchèterie de cette commune aux habitants et professionnels de Châteaufort;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la dite convention.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 53*

*Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.28 : Modification du règlement d'attribution des subventions pour surcharge foncière aux bailleurs sociaux.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter le règlement d'attribution de subvention pour surcharge foncière joint à la présente délibération ;*
- 2) *d'approuver les modalités de financement telles que citées dans la présente délibération ;*
- 3) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 70, sur les natures 20422 : « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux relevant du droit privé et 204182 : « Subvention d'équipement versée aux autres établissements publics locaux – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux dont le statut relève des établissements public.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : **53**

Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.29 : Tarification de l'aire d'accueil des gens du voyage à Jouy-en-Josas.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter les tarifs tels que joints à la présente délibération ;*
- 2) *d'adopter la grille tarifaire des dégradations telle que jointe à la présente délibération ;*
- 3) *d'inscrire les recettes correspondantes au paiement des fluides (eau et électricité) au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 70, fonction 524, nature 70878 « remboursements de frais par d'autres redevables » ;*
- 4) *d'inscrire les recettes correspondantes à la redevance journalière au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 70, fonction 524, nature 7066 « redevances et droits des services à caractère social » ;*
- 5) *d'inscrire les recettes correspondantes aux dépôts de garantie au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 16, fonction 524, nature 165 « dépôts et cautionnements reçus ».*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : **53**

Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).



Pour le Président,  
Par délégation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services